

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
7 FEVRIER 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Dénomination des futurs
espaces publics du
quartier de l'hôpital**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 8 février 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 février 2024

Pour le Maire,
En délégalion,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 7 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Madame de CIDRAC arrive au dossier 24 A 09

*Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 24 A 05

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS
Madame de CIDRAC à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240207-24-A-08-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

N° DE DOSSIER : 24 A 08

OBJET : DÉNOMINATION DES FUTURS ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DE L'HOPITAL

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène l'aménagement du nouveau quartier de l'Hôpital. Ce projet urbain d'envergure permettra une extension du centre-ville en cohérence avec l'existant.

Ce réaménagement vise à créer un quartier agréable à vivre, qui allie nature, logements, commerces, équipements et services liés à la population et au domaine de la santé.

Le projet d'aménagement des espaces publics a pour ambition de réinterroger la place de la voiture au profit des circulations douces, de végétaliser les espaces autant que possible et d'être exemplaire dans la gestion des eaux de pluies.

Les travaux d'aménagement des espaces publics démarreront en mai 2024 et se poursuivront jusqu'en 2028. Afin de pouvoir identifier les différents lieux publics, le plan ci-après identifie l'ensemble des allées, place et jardin qu'il convient de nommer.

Plan des espaces publics à nommer :



Proposition de dénomination des voies du futur quartier de l'Hôpital	
Rue 1	Rue Emmanuel Lamy
Rue 2	Rue Simone Veil
Rue 3	Rue de la Marquise de Montespan
Rue 4	Rue Alfred-Nicolas Normand
Place	Place du Clos Saint Louis

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre,

APPROUVE les propositions de dénomination des futures voies du quartier de l'Hôpital détaillée ci-dessous :

Noms des voies du futur quartier de l'Hôpital	
Rue 1	Rue Emmanuel Lamy
Rue 2	Rue Simone Veil
Rue 3	Rue de la Marquise de Montespan
Rue 4	Rue Alfred-Nicolas Normand
Place	Place du Clos Saint Louis

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.